



**Master MEEF EE - Métiers de l'éducation, de  
l'enseignement et de la formation - encadrement éducatif**  
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master MEEF EE - Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation - encadrement éducatif. 2017, Aix-Marseille université - AMU. hceres-02028885

**HAL Id: hceres-02028885**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028885>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

## Rapport d'évaluation

### Master Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation - Encadrement éducatif

Aix-Marseille Université - AMU

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Arts, lettres, langues, sciences humaines

Établissement déposant : Aix-Marseille Université - AMU

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La mention *Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation - Encadrement éducatif* (MEEF EE) fait partie des 27 masters du champ *Arts, lettres, langues et sciences humaines* d'Aix-Marseille Université. La formation de master, mise en œuvre par l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) d'Aix-Marseille, propose une combinaison d'enseignements théoriques, pratiques et des stages d'observation et de pratiques accompagnées. Le master *MEEF EE* présente un seul parcours destiné à accueillir principalement des étudiants qui présentent le concours de recrutement de conseiller principal d'éducation (CPE). La formation est délivrée sur le site d'Aix en Provence selon des modalités progressives d'appropriation de la démarche de recherche et d'acquisition des compétences académiques, didactiques et professionnelles. Elle se fonde sur les programmes d'enseignement, la politique nationale en matière d'éducation et s'inscrit dans le cadre du diplôme national de master. Lorsque les étudiants de seconde année sont fonctionnaires stagiaires ils réalisent leur professionnalisation dans le cadre d'une alternance. Sinon, un stage de quatre semaines sert de support à la professionnalisation.

## Analyse

| Objectifs   |
|---|
| <p>La formation est alignée sur le référentiel de compétences propre au domaine et vise les compétences attendues au plan national. L'objectif principal est l'obtention du diplôme conduisant au métier de conseiller principal d'éducation (CPE). Les activités professionnelles rendues accessibles par ce diplôme sont mentionnées au titre de débouchés dans le domaine scolaire et extrascolaire et sont présentées par secteur d'activité et types d'emploi accessibles : dans le secteur extrascolaire, on peut trouver le secteur associatif (périscolaire, socio-éducatif, socio-culturel...), celui des collectivités territoriales et des organismes de formation. Des métiers possibles sont cités tels que coordonnateur de projets de réussite éducative, éducateur à la protection judiciaire de la jeunesse, formateur dans le champ de l'animation et de la médiation éducative. Les compétences et capacités requises par la formation sont détaillées, de même que les contenus de chaque unité d'enseignement (UE), aussi bien que ses objectifs, son contenu et ses modalités d'enseignement et d'évaluation. Enfin, les liens de la formation avec les stages professionnels témoignent d'une harmonisation avec les objectifs de la formation et confèrent une bonne lisibilité à l'ensemble de l'organisation de la formation.</p> |
| Organisation  |
| <p>Cette mention du master comporte un parcours qui prépare au concours de CPE. La formation affirme l'objectif de travailler un continuum depuis le niveau L2 (deuxième année de licence) jusqu'aux premières années de titularisation, engageant donc la formation initiale, professionnelle et continue. A ce jour, ont été travaillés principalement le continuum L2 à M2.</p> <p>Une partie de la formation (une centaine d'heures en première année (M1) et une cinquantaine en seconde année (M2)) est commune avec les mentions <i>MEEF 1<sup>er</sup></i> et <i>2<sup>nd</sup> degré</i> du master lors des trois premiers semestres. La formation articule des stages professionnels, des conférences et des tables rondes impliquant différents acteurs dans un souci de progressivité du</p>  |

développement des compétences. Cette progressivité concerne les contenus académiques et les responsabilités attribuées lors des stages.

Concernant les enseignements recherche, ils ne sont pas semestrialisés, la formation débutant en S3 (semestre 3). Ainsi, si la répartition des enseignements sur quatre semestres intègre la préparation au concours en M1 et l'organisation de l'alternance professionnelle en M2, les liens entre terrain (stages) et recherche ne semblent pas établis dans les objectifs. Ainsi, en M2 se côtoient différents profils constituant un public hétérogène : des lauréats qui ont à obtenir leur master, ceux dispensés (titulaires d'un autre master, déjà titulaire du master, dispensés du master, non lauréat bénéficiant d'un dispositif d'accompagnement pour préparer à nouveau le concours...).

Concernant le tronc commun, des difficultés apparaissent, qui sont d'ailleurs repérées par l'autoévaluation. Il se pose des questions d'articulation avec le reste de la formation et apparaît juxtaposé aux autres enseignements en plus de la complexité d'organisation. De façon plus générale, le lien est faible entre enseignements du tronc commun, réalités professionnelles et stages professionnels. Un enseignement fondé sur une approche par compétence et relevant d'équipes pluridisciplinaires et pluri-catégorielles pourrait, tout en prenant en compte les contraintes des étudiants, constituer un levier pour une évolution de la formation vers cette continuité.

#### Positionnement dans l'environnement

L'ESPE résulte d'un partenariat entre l'Université d'Aix-Marseille (AMU), l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV) et l'académie d'Aix-Marseille. Ceci est formalisé par une convention cadre définie en termes d'objectifs et de moyens entre AMU, l'UAPV et l'académie. La formation se déroule sur le site d'Aix en Provence, adossée à de nombreux partenariats. Ces partenariats ont des visées culturelles et/ou de formation professionnelle. Ils interviennent dans les enseignements, dans la mise en stage, la conduite de projets spécifiques. Deux conventions inter-académiques (Aix-Marseille/Toulouse et Aix-Marseille/Nice) contribuent à une coopération de formation pour des étudiants fonctionnaires stagiaires en situation particulière. Ce partenariat permet une complémentarité de l'offre de formation et la prise en compte d'étudiants en stage dans les secteurs situés dans des académies proches ou ayant noué des relations. La collaboration avec CANOPE, en partenariat avec les conseils généraux et régional favorise la mise à disposition de ressources numériques. La formation s'inscrit dans un environnement international : projet Erasmus Mundus, convention de partenariat avec différents pays (Canada, Italie, Liban, Afrique), convention Unesco... Une initiative originale de partenariat est engagée entre l'ESPE d'Aix-Marseille et le Ballet Preljocaj, intégrée au mémoire et à la construction de compétences professionnelles transdisciplinaires (contribution au parcours d'*Education artistique et culturelle*). Cette initiative est à suivre, elle pourrait dynamiser très positivement les liens terrain, recherche, formation dont ce document souligne plus haut les manques. De nombreux partenariats sont mis en avant avec le monde éducatif, de l'entreprise, du travail social, de la formation. L'unité mixte ADEF de la Structure Fédérative d'Etudes et de Recherche en Education de Provence (SFERP) constitue un appui à la recherche, toutefois sans spécificité pour la formation CPE. De même, il faudra préciser de quelle façon l'étudiant CPE est impacté par ces partenariats qui figurent pourtant dans le dossier, le tableau des unités de formation ne permettant pas de distinguer cette contribution à la formation.

#### Equipe pédagogique

La mention est dirigée par un responsable de mention travaillant avec un responsable de parcours, associant le rectorat pour la mise en stage et réunissant l'équipe pédagogique quatre fois dans l'année. Le dossier est peu documenté concernant l'équipe et les professionnels impliqués. Seule la composition pluri-catégorielle de l'équipe du tronc commun (AMU/ESPE) est précisée avec 14 maitres de conférences (MCF), 21 agrégés, 20 certifiés, 9 professeurs des écoles (PE), 3 CPE et 3 vacataires dont on ignore les statuts. Le dossier fait apparaître que la dimension pluridisciplinaire et pluri-catégorielle constitue un point fort de la formation. Cependant, une certaine contradiction apparaît dans la mesure où le dossier précise également que l'organisation reste complexe et centralisée, rendant difficile une véritable composition d'équipe. Le partage d'un même environnement de travail (enseignants, enseignants-chercheurs, formateurs de terrain et tuteurs) et l'existence de correspondants numériques contribuent au travail collaboratif des différents membres de l'équipe pédagogique.

#### Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Le dossier atteste de résultats d'admission au diplôme en augmentation entre 2013 et 2014 mais en recul en 2015. Les inscrits en 1<sup>ère</sup> année (M1) en 2016 sont au nombre de 60 et de 39 en seconde année (M2). Ils étaient en 2015, 50 en M1, dont 29 admis en M2 et 30 admis au concours. En 2015, ils étaient 69 en M2 dont 39 ayant validé leur diplôme. La réussite en M1 et en M2 est ainsi voisine de 57 %. Les explications données pour expliquer une réussite en diminution sont celles de la modification des formes d'évaluation et de l'augmentation assez forte des effectifs (trois fois plus en 2015). Il s'agit aussi de la présence d'étudiants en M2 qui sont déjà titulaires d'un autre master, et enfin de stratégies étudiantes : ne pas valider la totalité des UE du M2, afin, s'ils n'étaient pas lauréats, de se réinscrire en master pour bénéficier à nouveau du dispositif de formation.

L'accès au M1 est ouvert aux licences ou bac+3 sous réserve de l'avis de la commission pédagogique, aux professionnels en réorientation ou approfondissement par validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) ou validation des acquis de l'expérience (VAE). Les modalités de recrutement en M2 semblent orientées par la réussite au concours. Sur l'ensemble des deux années de master, les étudiants en formation continue ou reprise d'études sont relativement nombreux (entre 15 et 25 %).

On note un taux d'abandon moyen toutes catégories confondues sur les deux années : 14,4 % en 2013-2014 ; 19 % en 2014-2015 avec un plus fort taux d'abandon en M2.

Les résultats de l'enquête d'insertion professionnelle concernent les étudiants de l'année 2012-2013, soit d'une formation antérieure à la création de l'ESPE, et qui ne peuvent être analysés eu égard aux modifications substantielles intervenues.

#### Place de la recherche

L'initiation à la recherche est réalisée par un mémoire. Les deux UE « recherche », de 24 heures, apparaissent seulement en M2. La démarche de recherche attendue pour le mémoire est soutenue par ces deux UE méthodologiques dont les modalités d'enseignement favorisent une progressivité et une individualisation du travail des étudiants. Le dossier fait cependant apparaître des faiblesses dans la mesure où rien n'y figure concernant l'initiation à la recherche, ni sur le maillage avec le terrain en M1. De même, les objectifs de la recherche se confondent quelquefois avec « l'analyse de pratiques ». Le dossier établit clairement la préoccupation de la « priorité » au concours en M1, ce qui laisse penser que la recherche ne pourrait être contributive à la réussite de ce concours. La spécificité du CPE n'apparaît pas en termes de recherche.

Il faut noter que le développement de l'adossement de la recherche à la formation est une évolution souhaitée, et même envisagée dans un continuum de la licence aux deux années post titularisation pour lequel la mise en place d'un Institut Carnot, dédié au transfert des résultats de la recherche et à l'essaimage de pratiques éducatives réussies, serait un appui.

#### Place de la professionnalisation

La professionnalisation s'organise à partir de stages dans les établissements permettant d'appréhender différents contextes éducatifs territoriaux. Des parcours possibles sont pensés dès le cycle licence, par l'intermédiaire d'UE optionnelles de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement sans que cela soit spécifique à la mention *MEEF EE*. Les compétences acquises spécifiques au métier de CPE recouvrent celles définies dans le référentiel des emplois par le Ministère. Le dossier souligne l'importance de l'établissement formateur et les perspectives futures en ce sens. En effet, il semble que les efforts de la formation gagnent à aller dans le sens d'une articulation professionnalisation/recherche. En M1, le dossier témoigne de stages de 48h d'observation et pratique accompagnée, adossés à une UE du tronc commun.

#### Place des projets et des stages

Le cadrage des stages est conforme à l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF. L'idée de progressivité est soulignée en M1, d'abord décoder les situations pour ensuite en être acteur. Les étudiants titulaires du M1 et non lauréats du concours bénéficiant d'un cursus adapté en M2 ont un stage obligatoire dans un contexte professionnel qui peut être hors contexte scolaire. Ces stages permettent de donner une ouverture professionnelle en dehors de l'employeur Éducation Nationale. En M1 et en M2, le choix a été fait de délocaliser des séances de travaux (TD) dans les établissements réunissant des étudiants avec des acteurs professionnels et universitaires, pour optimiser la formation en s'appuyant sur les situations de travail diverses. L'objectif essentiel est de conduire à la connaissance et la compréhension d'autres contextes d'enseignement, de fonctionnement des équipes, d'innovations pédagogiques adaptatives. Cette initiative semble intéressante et elle engage une équipe pluri-catégorielle. Cependant, l'enquête conduite par l'observatoire des formations auprès des étudiants de M1 montre qu'elle n'atteint pas complètement ses objectifs (score de 3.8/7 en matière d'articulation des TD avec la professionnalisation). Ceci s'analyse du fait d'importantes juxtapositions et d'enseignements trop académiques.

En M2, les stages proposés dépendent de la réussite au concours, c'est-à-dire à mi-temps en responsabilité pour les fonctionnaires stagiaires et sous forme d'un stage filé en pratique accompagnée pour les autres, d'une durée de quatre semaines. Les stages ont pour objectif le développement des compétences professionnelles par une analyse réflexive sur les pratiques professionnelles réalisées *in situ*.

#### Place de l'international

Le dossier fait état de différentes actions internationales bénéficiant du soutien financier de programmes Erasmus Mundus ainsi que de l'appui de la chaire Unesco Éducation scientifique et technologique. Cette dimension est très dynamique, même si la spécificité de la mention *MEEF EE* n'apparaît pas. De plus, bien que ces partenariats internationaux soient importants, porteurs potentiellement de mobilité, les étudiants de cette mention en bénéficient peu. En effet, le dossier n'atteste d'aucune mobilité internationale de ces étudiants. Il apparaît que la configuration typique du master (préparation au concours en M1 et stages en M2) puisse y être peu favorable.

L'enseignement des principales langues européennes est dispensé pour atteindre le niveau B2. Il existe un dispositif de rattrapage en M1 pour atteindre le niveau B1 exigible à l'entrée en M1. Cependant, le dossier n'est pas explicite concernant le rattrapage des étudiants n'atteignant pas le niveau B2 en fin de master, les crédits n'étant pas compensables.

|   |
|---|
| <b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>   |
| <p>Les étudiants non lauréats du concours sont accompagnés par l'équipe pédagogique dans leur orientation : il existe un bilan réalisé après les épreuves du concours, à l'issue duquel est individualisé un parcours permettant les réorientations. Des dispositifs d'aide sont prévus à cet effet, ce qui semble très positif. Un parcours adapté peut être proposé en M2 pour préparer le concours à nouveau ou une réorientation dans la mention <i>MEEF Pratiques et ingénierie de la formation</i>. Le parcours adapté comprend un dispositif d'aide à l'accès aux métiers de l'enseignement de 120h qui est commun aux trois mentions (<i>1<sup>er</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré et Encadrement éducatif</i>).</p> <p>Il faut souligner l'existence d'une procédure d'alerte et de la prise en charge spécifique et individuelle des étudiants fonctionnaires stagiaires, qui repère les difficultés et apporte un aménagement au plan de formation ; ce bulletin d'alerte est adressé au responsable de la formation par le chef d'établissement, le tuteur de terrain, le référent ESPE ou l'étudiant lui-même. Un étudiant en a bénéficié entre 2014 et 2016.</p>   |
| <b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b>   |
| <p>La formation cherche à se développer dans le domaine du numérique à l'aide du partage de ressources, d'un partenariat avec CANOPE et des collectivités territoriales. On note la création d'un Pôle Ressources pour le numérique parmi les axes développés par l'ESPE. Cette perspective d'évolution de mise en œuvre du pôle numérique de la formation est à soutenir, ainsi que le projet de développer une formation fondée sur une approche portfolio, d'expression et de validation des compétences. Ainsi, le numérique apparaît aujourd'hui comme un potentiel constitué d'une importante infrastructure (salles équipées, pôle ressources pour le numérique, plateforme, ENT). Celle-ci devrait être favorable au développement de nouvelles modalités de formation (asynchrone, hybride, visioconférences). Cependant, excepté l'enseignement des langues, le dossier reste peu clair sur quels enseignements bénéficient de ces nouvelles modalités d'enseignement. Concernant les étudiants à besoins spécifiques, ils sont pris en charge par un dispositif d'accueil, tutorat par les pairs, ainsi qu'une rénovation du site pour l'accessibilité handicapée.</p> |
| <b>Evaluation des étudiants</b>   |
| <p>L'évaluation des étudiants est conforme aux textes cadrant l'évaluation des modalités propres aux masters de l'ESPE. Le nombre de personnes composant les jurys du diplôme, VAE et VAPP, et les fréquences de réunion sont clairement présentés. La composition des jurys (excepté le jury VAE) privilégie nettement les enseignants au détriment des professionnels. Les crédits délivrés par chaque UE, qui donnent leur pondération, sont données pour chacune des UE des quatre semestres</p> <p>L'évaluation se fait sur la base d'un contrôle continu et intégral. La formation prend en compte les situations particulières ne permettant pas aux étudiants de suivre un contrôle continu et ayant des besoins spécifiques : ils peuvent opter pour un contrôle terminal. Les modalités d'évaluation visent une évaluation globale. Ainsi, les UE de M1 sont capitalisables et compensables pour un même semestre (sauf UE langue et numérique). Il n'existe pas de note éliminatoire. Un système de bonus pour des engagements spécifiques (sport, engagement institutionnel, tuteur...) est réservé pour le M1.</p>   |
| <b>Suivi de l'acquisition des compétences</b>   |
| <p>On note un usage intéressant d'un e-portfolio qui permet le suivi des stagiaires par différents intervenants de la formation et des interactions avec leurs pairs. Cependant, si le dossier présente cet outil comme permettant de suivre l'acquisition de l'ensemble des compétences, son usage semble réservé à l'évaluation des compétences numériques. Le développement d'une approche par compétences devrait donner plus de sens à cet outil. L'analyse réflexive tutorée semble intéressante car elle nourrit différemment les apports du formateur et renouvelle les relations entre étudiants et formateurs.</p>  |
| <b>Suivi des diplômés</b>   |
| <p>Il existe un suivi de la poursuite d'études réalisé par une analyse de données internes à l'ESPE et la mise en place d'un suivi de cohorte. Le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés est réalisé par une enquête du pôle pilotage évaluation d'AMU. Il sera pertinent de suivre particulièrement les étudiants n'intégrant pas un poste de CPE.</p>  |
| <b>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</b>   |
| <p>Le conseil de perfectionnement réunit différentes catégories de personnes contribuant à la formation, mais également des IA-IPR (inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional), des étudiants et des représentants des organismes ou entreprises concernés par la formation. Il a pour objectif de coordonner la mise en œuvre du plan de formation, l'évaluation de son exécution (en coordination avec l'observatoire des formations) et de porter des propositions</p>   |

d'évolution devant le conseil d'orientation scientifique et pédagogique. Il émet des conseils et des recommandations qui sont transmises au conseil consultatif d'école, à l'observatoire académique des formations, au conseil d'orientation scientifique et pédagogique et au conseil d'école.

On note la mise en place d'un Observatoire des formations et la réalisation de trois enquêtes (un par an entre 2014 et 2016) soumises à la réflexion du conseil de perfectionnement. Elles portent sur les ressentis des étudiants, leurs difficultés et les propositions des formateurs pour les résoudre. Ce travail vise surtout l'évolution de la politique de formation et la coordination de la formation continue et initiale avec les partenaires institutionnels hors ESPE.

Le dossier fait état d'un bilan dressé honnête et qui mérite d'avoir des suites.

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Tronc commun : Une partie de la formation (une centaine d'heures en M1 et une cinquantaine en M2 est commune avec les mentions *MEEF 1<sup>er</sup>* et *2<sup>nd</sup> degré* du master lors des trois premiers semestres.
- Mise en place de procédures d'autoévaluation et remédiation.
- Environnement offrant des ressources par une politique de partenariats nombreux.
- Équipement numérique propice à une évolution des modalités d'enseignement et d'évaluation.

### Points faibles :

- Les deux UE « recherche », de 24 heures, apparaissent seulement en M2, alors même que dans le document de pilotage il est clairement établi que la recherche est au cœur de toutes les stratégies de développement du projet académique.
- Dans le dossier mention, trop peu d'éléments sont spécifiques à la mention.
- Organisation trop complexe du tronc commun, trop centralisée, qui génère de réelles difficultés de mise en place.
- Ancrage à l'international en question quant aux effets réels sur la formation.

### Avis global et recommandations :

La formation gagnerait à mieux penser l'articulation de la relation terrain/formation/recherche au regard de la progression des stages en particulier. L'évolution du tronc commun pourrait être pensée comme outil de développement transversal fondé sur une approche par compétence autour d'une culture professionnelle commune au secteur de l'enseignement et de l'éducation.

Une réflexion pourrait être engagée de façon à valoriser les ressources internationales, mises en avant sans que l'on comprenne dans quelle mesure elles impactent la formation, et faire que ces nombreux partenariats, dont certains en cours de développement, animent une volonté de favoriser les stages à l'étranger, pour favoriser, par exemple, la mobilité.



# Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

**Monsieur Jean-Marc GEIB**  
HCERES  
Directeur du Département d'Évaluation des  
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation  
des experts HCERES sur les formations  
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS  
Tél : 04 42 17 27 31  
[nathalie.almeras@univ-amu.fr](mailto:nathalie.almeras@univ-amu.fr)

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Comme demandé dans ledit mail, nous vous faisons part de nos observations dans le document joint.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

  
**Yvon Berland**



Objet : Observations sur les rapports d'évaluation de l'HCERES

Marseille, le mardi 18 avril 2017

### **Observations sur les rapports d'évaluation du master MEÉF par l'HCERES**

Les quatre rapports d'évaluation du master MEÉF (un rapport par mention) constituent un apport dans la dynamique de construction de cette formation universitaire professionnalisante par le regard extérieur apporté par les experts. Toutefois, ces rapports appellent quelques observations afin de préciser cette dynamique globale qui est à l'œuvre et dont l'examen de chacune des mentions considérée séparément a du mal à rendre compte.

Les organisations mises en place à Aix-Marseille visent à répondre aux objectifs assignés à ces formations par le Ministère. Nous nous sommes efforcés de construire ces dernières en les inscrivant dans un continuum qui s'initie en 2<sup>e</sup> année de licence et se poursuit jusqu'aux deux premières années de titularisation. Pour autant, la place et la nature des épreuves des concours de recrutement constituent un point de rupture dans ce continuum entre la période avant le concours et la période après le concours. Nous nous sommes efforcés d'atténuer autant que faire se peut cette rupture et d'organiser les semestres pour que la première année de master ne se résume pas à une année de bachotage. Si l'on en juge par les bons résultats aux différents concours, ce choix n'est pas trop malencontreux.

Le caractère universitaire n'est pas simplement lié au fait que l'ÉSPÉ d'Aix-Marseille est une composante d'AMU. Il relève d'une volonté affichée d'adosser ces formations à la recherche en éducation ; c'est un des rôles assignés à la fédération de recherche (FED 4238 SFERE-Provence) réunissant dix-huit unités de recherche ; c'est également cet effort de structuration de la recherche en éducation qui a conduit l'université à inscrire dans sa politique scientifique le domaine transverse « Apprentissage et Éducation ». De fait, cette structuration naissante commence à produire des effets sur l'organisation des formations.

Le caractère professionnalisant des formations relève, notamment, du partenariat avec l'académie d'Aix-Marseille. La mise en place des dispositifs articulant recherche, formation et terrain ne relèvent pas de la simple juxtaposition mais de la création de synergies entre ces trois pôles et c'est à cela que nous nous sommes attachés depuis la création de l'ÉSPÉ. Sans doute, notre bilan d'auto-évaluation n'était-il pas assez explicite sur ce point mais l'organisation mise en place est assez originale et en rupture avec ce qui était organisé par les IUFM.

Nous compléterons cette observation générale par quelques points particuliers, détaillés ci-après.

#### *Organisation des enseignements de tronc commun :*

Dès la rentrée 2016, il a été décidé de remédier aux faiblesses d'organisation et d'efficacité des enseignements de Tronc Commun en les structurant fortement autour d'une culture professionnelle commune définie par le nouveau référentiel métier porté par la loi de refondation de l'école. L'entrée « métier » a été privilégiée avec une focalisation sur la professionnalité enseignante.

Les quatre UE de culture commune ont été repensées autour d'équipes pluridisciplinaires, pluri-catégorielles et pluri-institutionnelles, impliquant tous les enseignants et enseignants-chercheurs affectés à l'ÉSPÉ et renforcées par des formateurs des partenaires du projet académique. Chaque équipe constituée construit une organisation des quatre UE pour répondre aux objectifs institutionnels tout en mettant en œuvre des dispositifs pédagogiques innovants (par exemple, démarche de projet, pédagogie inversée, approche par résolution de problèmes, approche par compétences...). Un dispositif d'accompagnement des équipes a été mis en place pour coordonner et assister leur travail.

Ces collectifs de travail mêlant expériences personnelles et champs d'intervention multiples, compétences internes (ÉSPÉ, AMU, SFERE Provence) et externes (partenaires institutionnels et associatifs), contribuent à la construction de projets pérennes de formation qui visent à développer les compétences professionnelles communes fondées sur des ressources communes et sur une articulation à la recherche.

#### *Suivi formatif des stages professionnels sur le terrain*

Les visites formatives sont assurées, comme le prévoient les textes, par les tuteurs de terrain chargés du suivi et de l'accompagnement de proximité des fonctionnaires stagiaires, mais aussi par les CPC pour le premier degré.

Le TD délocalisé est une modalité de tutorat mixte fondé sur le développement de pratiques réflexives. Plutôt que de multiplier les visites dans les classes (qui sont vécues comme « infantilisantes » par les

fonctionnaires-stagiaires), le TD délocalisé sur le lieu de stage permet d'organiser des échanges sur les pratiques des fonctionnaires-stagiaires (quatre à cinq par groupe) avec leurs tuteurs de terrain, les autres acteurs de terrain et le référent universitaire. Les échanges sont directement en lien avec les pratiques des étudiants, le développement de leurs compétences professionnelles et les savoirs d'expérience et d'action.

À visée formative, le TD délocalisé est une occasion de discussions entre les stagiaires et les différents membres experts en matière d'enseignement et d'éducation. Il permet également de renforcer, d'une part, la nécessaire proximité d'engagement tuteur/tuteuré et, d'autre part, l'accompagnement de chaque étudiant par une équipe plurielle. Incidemment, les échanges permettent aux tuteurs de discuter de leur pratique de tutorat. Le TD délocalisé est au cœur de l'analyse du développement professionnel de l'enseignant stagiaire à travers des processus de réappropriation organisés par l'utilisation des e-portfolios, des enseignements des UE adossées au stage en intégrant les informations identifiées par les stagiaires sur leur pratique et leur capacité à résoudre leurs difficultés en situation de travail.

### *La place de la formation à et par la recherche*

L'adossement à la recherche est rendu plus explicite pour toutes les UE, qu'il s'agisse des enseignements de tronc commun ou des enseignements disciplinaires, didactiques et pédagogiques. Cet adossement s'organise par une forte articulation terrain/formation/recherche dans laquelle les stages professionnels (SOPA en M1 ou en responsabilité en M2) occupent un rôle central. En privilégiant les démarches de projet, en ancrant les projets sur des problématiques de terrain rencontrées lors des stages et en enrichissant les enseignements des apports de la recherche, tant au niveau des contenus que des méthodologies, nous créons les conditions d'une formation à et par la recherche sur les deux années. En M2, le mémoire favorise l'encadrement de ce travail réflexif à partir des pratiques, dans le cadre d'un projet visant la production de résultats selon une méthodologie de recherche scientifique.

### *Partenariat avec l'UAPV*

L'UAPV est un partenaire important dans le projet académique. Il permet, notamment, d'assurer un débouché professionnel à des étudiants de licence vers les métiers du MEÉF sur la zone géographique du Vaucluse, étudiants qui viendraient difficilement en formation à Aix ou Marseille. Pour la mention 2<sup>nd</sup> degré, les responsables des formations des secteurs ALLSH et ST de l'UAPV sont associés au pilotage et à l'organisation des parcours et de la mention, au même titre que ceux de l'AMU ; ils ont des représentants dans le bureau de cette mention et siègent dans tous les conseils de perfectionnement. Plus généralement, l'UAPV est associée à toutes les instances de l'ÉSPÉ et y participe assidument.

### *Procédure d'orientation pour les non-lauréats autorisés à poursuivre en M2*

Après les épreuves du concours, chaque non-lauréat est invité à un entretien avec l'équipe pédagogique qui l'a suivi durant l'année de M1. Le bilan partagé permet de discuter de son orientation future autour des indicateurs suivants :

- Moment de l'échec au concours (dès l'admissibilité ; après les épreuves d'admission) ;
- Prise en compte des difficultés à même d'expliquer l'échec au concours à partir du relevé de notes aux épreuves et des sujets corrélatifs ;
- Degré d'engagement dans la formation de M1 et niveau atteint (performances notées via les MCC) pour l'obtention du master 1 ;
- Aptitude à l'analyse et à la conscientisation de la nature des difficultés et des pistes pour les surmonter ;
- Présentation argumentée et construite d'un projet d'orientation.

### *Les mobilités à l'international*

En termes de mobilité sortante, les conditions externes qui pèsent sur le master MEÉF (concours de recrutement en master 1 et charge de service d'enseignement en master 2) limitent fortement l'engagement des étudiants. Un travail en cours avec l'académie devrait permettre d'avoir un peu plus de souplesse sur le master 2 et permettre d'inscrire de manière significative les stages à l'étranger pour nos étudiants FSTG. La généralisation de l'acquisition d'expérience dans un autre système éducatif que le système français suppose d'accroître encore plus la distinction entre le processus de recrutement de fonctionnaires par l'Éducation nationale et l'organisation de la formation universitaire professionnelle des enseignants et des personnels d'éducation. Un tel développement serait un pilier fort de cette formation afin de permettre à tous ces futurs professionnels de découvrir et d'apprendre d'autres organisations scolaires, notamment en ce qui concerne les approches de l'éducation pour tous, de la lutte contre les discriminations, de l'égalité des chances mais aussi des démarches pédagogiques en matière de savoirs fondamentaux.

Le potentiel d'accords et de partenariats internationaux, soutenus par la politique d'AMU et largement adossés à des collaborations de recherche, rend l'ESPÉ d'Aix-Marseille très attractive. Nous devons accentuer notre effort, notamment pour améliorer notre communication sur notre offre de formation auprès de nos homologues universitaires étrangers, quelle que soient les formes d'organisation de la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation mises en place dans leur pays et leur institution.

#### *La mention Pratiques et ingénierie de la formation*

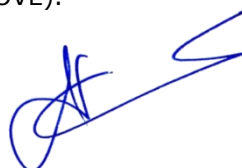
S'agissant de la mention Pratiques et ingénierie de la formation, la déclinaison qui en est faite dans la prochaine offre de formation tient compte des points faibles soulevés dans le rapport d'évaluation et en particulier du fait que la durée du parcours Responsable d'organisme et d'ingénierie de formation doit être compatible avec la durée minimum d'un contrat de professionnalisation.

Un travail de concertation effectué au niveau de la mention pour cette nouvelle offre par le conseil de mention a aussi permis de définir les compétences communes à tous les parcours de la mention. Ce travail va dans le sens d'une mise en cohérence des différents parcours de la mention qui joue un rôle important dans le développement de la professionnalisation des formateurs et de la recherche en éducation.

Les réunions du conseil de mention ont d'ailleurs lieu de façon régulière pour organiser les changements successifs indispensables afin de donner l'orientation définitive de cette mention qui a pour vocation de conduire les étudiants du parcours recherche vers le doctorat et les étudiants des autres parcours vers une insertion professionnelle alternative (justifiant la singularité du parcours Rédacteur professionnel) dans des secteurs des métiers de la formation distincts de ceux des autres mentions du master MEEF (premier et second degrés et encadrement éducatif).

Les professionnels engagés dans la mention relèvent aussi pour ce qui est du parcours recherche de l'équipe pédagogique cela explique l'apparente faiblesse dans la proportion des interventions de professionnels fléchées comme telles qui ne concerne que les autres parcours (responsable de formation et rédacteur professionnel).

Les retours des étudiants en matière d'insertion et d'évaluation de la formation seront davantage pris en compte dans la future offre (Statistiques d'insertion et enquêtes OVE).



Jacques Ginestie